

Jalon 39

En partenariat avec le Canada et d'autres pays partenaires, le Québec a mis en place des **incitatifs** et **coercitifs** pour que les **chaînes de valeur** soient plus **sobres et circulaires**

Pourquoi ce jalon?

- Bien que le recyclage soit instauré de longue date dans plusieurs pays et que l'économie circulaire soit de plus en plus répandue, seulement 8,6 % des ressources extraites sont remises en circulation une fois utilisées à l'échelle mondiale¹. Malheureusement, cette tendance ne va pas en s'améliorant, et le Québec se situe encore bien en deçà de cette moyenne mondiale : «Alors que le Québec est reconnu pour sa production d'énergie presque entièrement renouvelable (...) son économie se caractérise par des niveaux élevés de consommation et d'importations, une extraction d'importants volumes de matières premières et des niveaux relativement faibles de circularité²».
- Une variété d'incitatifs seront nécessaires pour réorienter l'économie québécoise vers la circularité, notamment sur les mesures visant la sobriété (ex. écoconception visant la réduction de la quantité de matériel et d'énergie consommés, réduction de la consommation, processus de production limitant la quantité d'eau nécessaire, chaînes logistiques optimisées, etc.).
- Des instruments coercitifs (réglementaires, financiers) seront aussi nécessaires pour faire évoluer rapidement les pratiques et modèles d'affaires d'une majorité d'entreprises (jalon 56).
- Dans plusieurs filières, il ne suffira pas de changer les pratiques des entreprises existantes : il faudra stimuler la création de nouvelles entreprises pour mettre en œuvre certaines stratégies de circularité (ex. réparer et reconditionner des produits, voir jalon 59) et tisser de nouvelles alliances à l'échelle régionale ou nationale afin que l'ensemble des chaînes de valeurs évoluent en ce sens.
- Considérant que ces chaînes de valeur sont de plus en plus mondialisées, il est incontournable de mettre en place certaines des mesures incitatives et coercitives de façon coordonnée avec d'autres provinces et pays.
- Même si certaines avancées ont vu le jour dans les dernières années (ex. responsabilité élargie du producteur, interdiction de l'enfouissement des matières résiduelles organiques, large déploiement de la consigne), rappelons que dans bien des cas, les signaux de prix n'encouragent pas l'acquisition de ressources recyclées, l'écoconception, la réparation des appareils ménagers ou la déconstruction d'infrastructures, par exemple.
- Les nouvelles tendances de consommation comme la mode rapide (*fast fashion*) exacerbent le besoin de se doter de puissants incitatifs et coercitifs pour réorienter rapidement et en profondeur l'offre comme la demande.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



**Gouvernements provincial
et fédéral**



**Gouvernements locaux
et supralocaux**



**Entreprises et
organisations publiques**



**Secteur
financier**



**Institutions d'éducation
et de recherche**



Individus

Comment pourrait-on s'y rendre?

- Un meilleur **respect de la hiérarchie des 3RV**, en modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, qui dans l'état tend à favoriser le recyclage au détriment du réemploi, et en permettant aux entreprises certifiées de remploi et de reconditionnement de recevoir des avantages financiers, au même titre que celles qui font du recyclage.
- Cet alignement général doit être nuancé : **les stratégies de circularité les plus pertinentes varient d'un secteur à l'autre, et requièrent parfois une adaptation territoriale**. Par exemple, l'application de stratégies de partage dans un bassin de population peu dense peut remettre en cause son efficacité environnementale. Des analyses préalables de flux de matières, des meilleures pratiques sectorielles et des freins et leviers actuels à la sobriété et à la circularité sont critiques pour développer des instruments incitatifs et coercitifs efficaces. Le milieu de la recherche ainsi que des instances de concertation sectorielles (jalon 14) pourraient jouer un rôle important.
- Il est fort probable que le Québec ne soit pas moteur de certains chantiers nécessitant un rapport de force important avec les multinationales. La province pourrait donc encadrer les entreprises présentes localement, comme les distributeurs et détaillants, et **tisser des partenariats avec les pays ayant aussi la volonté de faire bouger les multinationales étrangères**, notamment celles liées à l'extraction et à la fabrication des biens consommés au Québec. De concert avec le gouvernement fédéral, on pourrait également :
 - développer des règles commerciales multilatérales et des accords commerciaux régionaux stimulant la sobriété et l'économie circulaire;
 - instaurer des écotaxes aux frontières canadiennes pour les produits importés, afin d'internaliser les émissions issues de la fabrication et de valoriser comparativement les appareils issus du réemploi;
 - développer des outils de mesure, des standards et des certifications internationales permettant de distinguer les offres à privilégier et celles à éviter (ex. [indice de réparabilité](#) en France, norme ISO sur l'économie circulaire en cours de développement).
- À l'échelle du Québec, il serait notamment possible de jouer sur :
 - La **réorientation massive du financement** public et privé pour soutenir les initiatives de circularité et de sobriété (jalon 41).
 - **L'écofiscalité**, qui consiste à influencer le prix afin d'y inclure des considérations environnementales. Par exemple, la TVA pourrait être ajustée pour valoriser des biens écoconçus ou reconditionnés, des crédits d'impôts à la réparation pourraient être instaurés (ex. Suède), la tarification pourrait varier selon les quantités de déchets produits (ex. Beaconsfield) ou d'eau consommée.

- **Des lois et règlements** pour éliminer les obstacles à la longévité des biens, ou pour **bannir les produits** à faible utilité sociétale et nécessitant une grande quantité de ressources naturelles, à l’instar des six produits de plastique à usage unique interdits au Canada en 2023.
- Un élargissement des **programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)** à d’autres produits.
- La mise en place de mécanismes liés à l’**économie comportementale** pour rendre les produits plus néfastes, moins attractifs ou moins pratiques, et inversement.
- Une **visibilité** renforcée des meilleures initiatives (ex. espaces publicitaires gratuits, meilleurs emplacements chez les distributeurs, etc.).
- Des institutions publiques intégrant des **critères d’approvisionnement** qui privilégient la sobriété et les stratégies de circularité les plus pertinentes par catégorie de produits.
- La mise en place d’un **budget carbone** (ou encore un compte, une carte) qui traduirait les objectifs de réduction d’émissions nationaux en droits d’émissions individuels. Alors que certaines propositions préconisent l’ajout d’une bourse d’échange permettant l’achat de quotas excédentaires, d’autres parlent plutôt d’un **plafond absolu et non négociable**, mais démocratiquement déterminé et adapté aux situations territoriales ainsi qu’aux capacités de payer, afin d’éviter d’en faire un « droit à polluer ».

Qu’est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- L’engagement de la Chine et de l’Europe en termes d’économie circulaire joue un rôle moteur à l’échelle mondiale, qui tend à accélérer son adoption et pourrait avoir un impact positif sur plusieurs chaînes de valeur mondialisées.
- Au Québec, il y a plusieurs initiatives en économie circulaire. Le mouvement de la réduction à la source est encore émergent, mais prend de l’ampleur.
- Les entreprises novatrices peuvent jouer un rôle très moteur : leurs meilleures pratiques peuvent par exemple faciliter l’adoption d’une réglementation à plus large échelle pour contraindre les autres à aller dans la même voie.
- La sobriété demeure généralement vue comme un sacrifice, une perte de qualité de vie, voire de la coercition. Travailler en parallèle sur une perception positive de la sobriété et du partage d’objets est critique (jalon 46).

Qu’est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- La capacité limitée du Québec d’influer sur les chaînes de valeur mondialisées.
- Traditionnellement, il est plus facile de mettre en place des dispositifs incitatifs que des mécanismes coercitifs dans une économie de marché et dans un système stimulant l’électoratisme. Les écotaxes ne sont pas populaires et peuvent être socialement injustes si des mesures de compensation et de soutien aux plus fragiles, individus ou territoires, ne sont pas adoptées.
- Nos sociétés contemporaines entières (systèmes économiques, États et compromis sociaux) se sont construites sur l’abondance énergétique et sur la promesse de l’accroissement du pouvoir d’achat et du confort et de la possession de matériel individuel. De puissants lobbys risquent d’entraver le chemin vers ce jalon.

Qu’est-ce qu’il reste à éclaircir ?

- Comment conserver une équité sociale dans la mise en place des mesures coercitives ?

Sources et références

1. [Circularity Gap report \(version mondiale\)](#)
2. [Rapport sur l'indice de circularité de l'économie \(Québec\)](#)

Autres ressources

[Environnement et Changements climatiques Canada \(2021\) "Étude socioéconomique et environnementale du secteur canadien et de la refabrication et des autres processus de conservation de la valeur dans le contexte de l'économie circulaire"](#)

[Halte à l'Obsolescence Programmée \(2019\) "50 mesures pour une consommation et une production durables"](#)

Groupe international d'experts sur les ressources (2020) : « [COMMERCE DURABLE DES RESSOURCES : flux mondiaux de matières, circularité et commerce](#) » : <https://www.resourcepanel.org/fr/rapports/ressources-commerciales-durables>

[Équiterre \(2021\) "La réduction à la source et le réemploi au cœur des solutions pour diminuer le recours à l'élimination au Québec"](#) mémoire déposé dans le cadre de la commission d'enquête du BAPE